

Mercredi 28 février 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le mercredi 28 février 2018 à 20 h 30.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Jean Caron, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, Daniel Beaulieu et Céline Langlais, sous la présidence de Monsieur Rénaud Bernier, maire formant quorum.

Est absent Monsieur Rémi Pelletier, conseiller.

Est aussi présent Monsieur Jean Langelier, directeur général et assistant-greffier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2018-02-82

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Mandat à Norda Stelo pour la confection des plans et devis et la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du projet de captage des eaux usées de la rue Bernier et d'une partie de la route 230 Est.
4. Période de questions.
5. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Caron

et résolu unanimement de l'adopter.

Rénaud Bernier, maire

Jean Langelier, assistant-greffier

2018-02-83

MANDAT À NORDA STELO POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE CAPTAGE DES EAUX USÉES DE LA RUE BERNIER ET D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 230 EST.

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de réaliser le projet de captage des eaux usées de la rue Bernier et d'une partie de la route 230 Est au cours de l'année 2018;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer de plans et devis pour procéder au lancement de l'appel d'offres relatif à l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT également qu'un certificat d'autorisation doit être obtenu auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement préalablement à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que le formulaire de demande de certificat d'autorisation ainsi que les documents techniques qui accompagnent le formulaire doivent être signés par un ingénieur;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Norda Stelo datée du 28 février 2018 en regard de la confection des plans et devis et la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC pour un montant de 16 901,33 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- mandate la firme Norda Stelo pour la réalisation des plans et devis pour le projet de captage des eaux usées de la rue Bernier et d'une partie de la route 230 Est ainsi que pour la préparation et la présentation, au nom de la Ville, de la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au montant de 16 901,33 \$ incluant les taxes, le tout selon leur offre de service datée du 28 février 2018;
- atteste que le projet ci-haut mentionné ne contrevient à aucun règlement municipal;
- s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- mandate Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande de certificat d'autorisation.

Rénald Bernier, maire

Jean Langelier, assistant-greffier

2018-02-84

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2018-02-85

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 10.

Rénald Bernier, maire

Jean Langelier, assistant-greffier

Signature du procès-verbal

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière